

MM.

Cantin  
 Chappell  
 Chrétien  
 Clermont  
 Cobbe  
 Comtois  
 Corbin  
 Côté (Richelieu)  
 Côté (Longueuil)  
 Crossman  
 Cullen  
 Cyr  
 Danson  
 Davis  
 Deachman  
 Deakon  
 De Bané  
 Douglas  
 (Assiniboia)  
 Drury  
 Duquet  
 Énard  
 Éthier  
 Faulkner  
 Forest  
 Forget  
 Foster  
 Francis  
 Gendron  
 Gervais  
 Gibson  
 Gillespie  
 Goode  
 Gray  
 Guay (St-Boniface)  
 Guay (Lévis)  
 Guilbault  
 Haidasz  
 Hogarth  
 Howard (Okanagan  
 Boundary)  
 Hymmen  
 Lachance  
 Laing (Vancouver-  
 Sud)  
 Lang (Saskatoon-  
 Humboldt)  
 Langlois  
 Laniel  
 Leblanc (Laurier)  
 LeBlanc (Rimouski)  
 Lefebvre  
 Legault  
 Lessard (LaSalle)  
 Lessard  
 (Lac-Saint-Jean)  
 Lind  
 Loiselle

MM.

Macdonald  
 (Rosedale)  
 McIlraith  
 Mahoney  
 Major  
 Marceau  
 Marchand  
 (Langelier)  
 Marchand  
 (Kamloops-  
 Cariboo)  
 Mongrain  
 Morison  
 Munro  
 Noël  
 Olson  
 Osler  
 Otto  
 Ouellet  
 Pelletier  
 Penner  
 Pepin  
 Perrault  
 Portelance  
 Pringle  
 Prud'homme  
 Reid  
 Richard  
 Richardson  
 Robinson  
 Rochon  
 Rock  
 Roy (Timmins)  
 Roy (Laval)  
 Smith  
 (Saint-Jean)  
 Stafford  
 Stanbury  
 Stewart  
 (Okanagan-  
 Kootenay)  
 Sullivan  
 Thomas  
 (Maisonneuve-Rosemont)  
 Tolmie  
 Trudeau  
 Trudel  
 Turner  
 (London-Est)  
 Turner  
 (Ottawa-Carleton)  
 Walker  
 Watson  
 Weatherhead  
 Whelan  
 Whicher  
 Whiting  
 Yanakis—113.

● (8.50 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** Le vote porte sur la motion principale. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, lorsque le chef de notre parti a pris la parole hier lors de la troisième lecture, il a exposé notre position avec vigueur et lucidité et il est inutile de répéter tous ses propos. Je prends la parole tout d'abord pour rappeler ce qui s'est produit à l'étape de l'étude en comité et, en deuxième lieu, les députés d'en face l'apprendront avec joie, pour

proposer un autre amendement à la motion à l'étude. Avec votre permission, j'aimerais me reporter aux propos que j'ai tenus le 16 octobre et qui font écho aux paroles prononcées par mon chef le même jour. Ce jour-là, j'ai déclaré:

Si, aujourd'hui, le gouvernement nous avait demandé d'apporter certaines modifications précises à la loi, et nous en avait prouvé la nécessité, la situation aurait été pour nous différente.

Plus loin dans ce discours, j'ai aussi fait remarquer qu'il se pourrait bien que la crise qui s'est produite à Montréal et au Québec—et où on avait affaire à des criminels—nécessitât des pouvoirs accrus de perquisition sans mandat et une certaine extension du pouvoir d'arrestation sans mandat et du droit de détenir les suspects pendant trois ou quatre jours.

Dans un mémoire que mon chef a envoyé au premier ministre (M. Trudeau) en réponse à une lettre de celui-ci, et que notre caucus a étudié à deux occasions, il a proposé certaines choses que notre parti serait peut-être prêt à appuyer. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, comme l'a signalé l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), nous avons voté en faveur de la deuxième lecture du bill, en espérant qu'il serait possible pendant l'étude en comité plénier de le faire amender, de façon à en atténuer le caractère répressif, indésirable et odieux.

**M. Gibson:** Vous ne semblez pas vous en soucier.

**M. Lewis:** J'aimerais qu'un des députés d'en face attire le député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson) derrière les tentures et lui flatte le crâne. Bien entendu, si on lui flattait le crâne peut-être ferait-il plus de bruit que jamais, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Ricard:** Il est assis dessus.

**M. Lewis:** Je crois qu'il est important de revoir ce qui s'est passé pendant l'étude du bill en comité. L'opposition officielle, des députés de mon parti et le député de Matane (M. De Bané) ont présenté des amendements. Ceux-ci étaient raisonnables et aucun n'aurait porté préjudice aux pouvoirs fondamentaux que le gouvernement estimait nécessaires pour mater la situation qui existe toujours dans la province de Québec.

Je répète que cette situation, si tant est qu'elle exige des pouvoirs accrus, n'en justifie pas plus qu'une extension du droit de perquisition et du droit d'arrestation et de détention pour une brève période afin de permettre d'appréhender les criminels qui sont membres du FLQ et de trouver les explosifs, les armes et les munitions que le FLQ aurait volés, et d'ailleurs, dans bien des cas, on n'a que des soupçons. Le bill va beaucoup plus loin que cela, monsieur l'Orateur. Nous avons essayé de rendre plusieurs articles plus conformes...

**M. Gibson:** Vous ne comprenez pas.

**Une voix:** Calmez-vous.

**M. Lewis:** ...au respect de la liberté et des droits civils. Dans tous les cas, le ministre et le gouvernement ont refusé de céder un pouce. Pourquoi donc, monsieur l'Orateur? Je me le demande.